



Sabotage voiture pour vengeance par garagiste

Par **Deniz**, le **23/04/2018** à **22:27**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture y a 7 mois environ chez un garagiste, moteur hs en 6 mois. Je les rappelle et il me change le moteur en me demandant une petite contribution de 300 euros. On me la rend y quelques jours et je leur donne un mauvais avis voir très mauvais sur google car c'est mal fait.

Il me rappelle pour aujourd'hui pour me demander si ca va et je leur dit que je vais les voir ce soir pour des soucis.

Le soir ils prennent la voiture la garde 15 min et la je vois qu'elle ne démarre plus alors qu'elle démarré très bien. ils me disent que ca peut arriver le capteur pmh est mort et la il me reproche le commentaire sur google (ils ont du deduire que ces moi qui l'avais écrits) et sortent la voiture du garage en la poussant sans faire de réparations.

En gros ils ont saboter ma voiture et elle ne demarre plus que puis je faire ?

J'ai la facture du remplacement moteur faite quelques jours avant. J'ai été au travail avec, je peux prouver qu'ils m'ont appelés et la depanneuse peut même venir chercher la voiture devant leur garage.

Merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **24/04/2018** à **07:33**

Bonjour,

Puisque ce garagiste vient de changer le moteur, il doit vous changer le capteur PMH en garantie, en espérant que la panne vient bien de là, car il peut y avoir de nombreuses causes pour un moteur qui ne démarre plus...

Par **Deniz**, le **24/04/2018** à **07:53**

Bonjour,

Dans ces conditions je ne pense pas qu'il soit possible de leur faire confiance et faire de quelconques réparations chez eux s'ils n'ont pas déjà bousillé le moteur.

N'ai je pas d'autre moyens d'actions ?

Par **Deniz**, le **24/04/2018** à **12:28**

Puis je porter plainte pour acte de malveillance ou détérioration volontaire par exemple ?

Par **Visiteur**, le **24/04/2018** à **13:41**

Bonjour,

oui bien sur, vous pouvez ! Mais il y a fort à parier que cela se retourne contre vous !? Vous partez d'un postulat au sujet duquel vous êtes juge et partie ! Vos accusations sont peut être fondées, mais de là à les prouver...?!

Par **janus2fr**, le **24/04/2018** à **13:47**

[citation]Puis je porter plainte pour acte de malveillance ou détérioration volontaire par exemple ?

[/citation]

Avez-vous le moindre élément probant dans le sens de l'acte de malveillance ?

Sinon, une expertise s'impose...